

LA VIE EN PRISON

PENDANT LA GUERRE DE CENT ANS^(*)

Depuis le XIII^e siècle, une contestation politique et territoriale concernant le sud-ouest de la France oppose le roi de ce pays au roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine. Au cours du XIV^e siècle, le conflit prend une envergure nouvelle. En 1337, Édouard III envoie une lettre de défi à son cousin Philippe VI de Valois : cet acte signale le début de ce que nous avons pris l'habitude d'appeler la guerre de Cent Ans. Les opérations militaires se sont toujours déroulées sur le continent. Elles ont recouvert des réalités aussi diverses que la petite escarmouche, le siège de villes ou la bataille rangée. Elles comprennent cependant un élément commun : chaque rencontre entre partis adverses se solde par des prises de combattants.

Qu'est-ce qu'un prisonnier de guerre au Moyen-Age ?

Faire des prisonniers est une pratique courante à cette époque. C'est même l'un des grands buts de la guerre. Les nobles, convoqués par semonce, constituent l'ossature des armées : ils combattent à cheval et on les appelle les «gens d'armes». Des non-nobles comme les archers, les arbalétriers ou les coutilliers prennent aussi part aux combats, mais ils sont rarement fait prisonniers : on les massacrait.

(*) Résumé d'un mémoire de maîtrise soutenu en septembre 1986 sous la direction de Marie-Thérèse LORCIN : «Prisons et prisonniers pendant la Guerre de Cent Ans».

Dans le monde des nobles, au contraire, on ne tue pas l'adversaire, car l'idéal du chevalier consiste à le prendre et à le traiter avec largesse. On attend du captif qu'il paie une rançon, ce qui explique l'empressement à capturer des combattants sur les champs de bataille. Faire un prisonnier apparaît comme une opération fort lucrative.

Mais un noble même n'a pas toujours la chance de pouvoir ainsi être capturé : s'il tombe entre les mains d'un manant, il est tué. Les batailles de Crécy en 1346 et d'Azincourt en 1415 ont ainsi vu disparaître la fleur de la chevalerie française. Le combattant qui fait un prisonnier jouit d'une double satisfaction : il espère tirer profit de son prisonnier, et en même temps, il a sauvé la vie d'un de ses semblables. C'est la raison pour laquelle s'instaure un lien très étroit entre le prisonnier et son capteur, qui est désigné dans les textes sous le terme de «maître». Au terme de la capture ponctuée par des échanges de paroles, de gestes et d'objets, le prisonnier est lié par sa foi, nous dirions aujourd'hui sa parole d'honneur, donnée à son maître.

Contrairement à ce que nous pourrions croire, le terme de «prisonnier» en soi n'implique aucunement l'idée d'une contrainte physique. Après sa capture, le prisonnier n'est pas obligatoirement privé de sa liberté. Des textes montrent des exemples de combattants qui peuvent repartir aussitôt après avoir été capturés, à condition bien évidemment qu'ils se soient engagés à verser une rançon. Cependant, ce cas de figure reflète un idéal chevaleresque, qui, aux XIV^e et XV^e siècles, est loin d'être toujours respecté. Les mentalités de l'époque font qu'on ne laisse plus aussi facilement partir un prisonnier. Le souci du profit l'emporte sur celui de chevalerie. Un captif est le plus souvent gardé à la disposition immédiate de son maître. Dans bien des cas, le meilleur moyen de s'assurer de sa personne consiste à le mettre en prison.

Où garde-t-on les prisonniers ?

Il faut garder présente à l'esprit l'idée que des dizaines de milliers de combattants ont été faits prisonniers; on peut dire, sans

exagérer, que tout homme d'armes se doit d'avoir été prisonnier au moins une fois dans sa vie. En effet, les qualités essentielles d'un chevalier sont le courage et la bravoure. Le chevalier digne de ce nom aspire à la gloire et lorsqu'il y a bataille, il brûle du désir de se lancer à la tête des premiers assauts, de se plonger au cœur de la mêlée. Etre fait prisonnier montre le risque qui a été pris. Cela témoigne de la valeur du combattant : Bertrand du Guesclin, par exemple, a été capturé à quatre reprises.

Malgré leur grand nombre, les prisonniers ont laissé peu de traces de leur passage dans les lieux construits. Ils sont souvent amenés à voyager, à suivre leur maître dans ses déplacements jusqu'à une prison définitive. Aucun problème ne se pose pour trouver un endroit où entreposer son prisonnier : tous les lieux fortifiés en sont équipés. Mais les chroniques nous apportent peu d'indications sur la prison en tant que lieu. La mention de la prison ne se différencie pas de celle de la ville ou de la place forte concernée. En général, le chroniqueur se contente de préciser que les prisonniers ont été emmenés au château de telle ou telle cité. Si les prisons se trouvent le plus souvent dans les châteaux, c'est parce qu'ils sont les seuls lieux capables d'assurer la garde des captifs. Mais il est difficile de faire la différence entre la prison permanente, geôle officielle à l'intérieur du château, et la geôle occasionnelle qui ne se différencie des autres salles du château que par une fonction momentanément assignée. Le château peut en effet faire office de prison temporaire dans des périodes troublées. Au cours de la guerre de Cent Ans, de nombreux châteaux se transforment, de manière toute provisoire, en prison. Or, c'est justement cette prison-là qui renferme le plus souvent des prisonniers de guerre; mais elle n'a pas laissé de traces tangibles.

Comment vivent-ils en prison ?

Comment pouvons-nous connaître les conditions de vie des prisonniers ? Les chroniqueurs abandonnent ces combattants malheureux sur leur route vers la captivité. Les témoignages de prisonniers sont très peu nombreux : celui de Charles d'Orléans est peu utilisable;

les deux plus importants pour nous ont été ceux de Jean Régnier et de Philippe de Vigneulles. Quelques textes juridiques peuvent être exploités, mais ils présentent le désavantage de nous montrer des éléments qui relèvent de l'exceptionnel, comme les Procès de Jeanne d'Arc, ou de nous faire connaître des situations d'infractions qui entraînent un procès.

La détention correspond à un temps d'attente. Le prisonnier attend, soit le versement de sa rançon par un tiers chargé de s'en occuper, soit une libération conditionnelle intervenant au terme d'un accord.

Une oisiveté forcée

Qui dit attente dans un tel état d'esprit dit aussi ennui et désespoir. La prison a rendu poètes plusieurs détenus. Les prisonniers ont souvent pris plaisir à lire, à graver des sentences ou des vers sur le papier ou sur la pierre de leurs geôles. C'est bien la douleur et l'ennui qui inspirent deux poètes célèbres du XVe siècle : Charles d'Orléans et Jean Régnier.

Charles d'Orléans, capturé à Azincourt en 1415 et retenu durant vingt-cinq longues années en Angleterre, nous fait part de la profonde détresse qu'éprouve le prisonnier loin de son pays natal. Comme pour de nombreux prisonniers à cette époque, la poésie devint son habituel passe-temps. Ennui et tristesse sont des mots qui reviennent constamment dans ses poèmes.

Jean Régnier, quant à lui, occupait la fonction de bailli à Auxerre. Au cours d'une mission secrète qu'il remplissait pour le duc de Bourgogne en janvier 1432, il tomba sur les marches de Beauvais entre les mains des compagnons de la Feuillée. Sa mésaventure fait de lui un poète. Dès les premiers vers, il nous explique ce qui l'a poussé à écrire :

«Un petit livre veux entreprendre
De ma fortune, sans mesprendre
Pour passer temps et pour apprendre» (1)

«Pour passer temps» : c'est bien là sa première motivation. Le temps semble long en prison. Il l'est d'autant plus lorsque le prisonnier sait que son sort est incertain. Bien que ses capteurs aient reconnu en lui un «homme de haut prix», et qu'il soit effectivement un personnage important, Jean Régnier évoque le malheur de sa situation : il ne possède que peu d'argent pour payer sa rançon. Trouver l'argent nécessaire : c'est l'idée fixe et obsédante qui s'empare fatalement de tous les prisonniers. Comme il convient, Jean Régnier se montre dévôt à Saint Lyenard qui a le privilège de faire sortir les prisonniers de leur geôle.

Les occupations en prison

Il faut trouver des occupations pour passer le temps. La principale est l'*écriture*, du moins pour ceux qui savent écrire. Permettait-on aux prisonniers ce genre de loisir ? Un grand prince comme Charles d'Orléans disposait de tout ce que ses larges moyens pouvaient lui procurer. Mais pour les autres, les prisonniers ordinaires, avoir la possibilité d'écrire relève du privilège. Jean Régnier, à un moment, est l'objet d'une disgrâce et ne peut plus écrire :

«Elle (Malebouche) a du tout gâté mon fait
 Car, par sa langue, elle a tant fait
 Qu' on m'a défendu le fleuster
 Et le rimer et le chanter
 Voire, qui pis est, l'écrire.» (2)

Philippe de Vigneulles, fils d'un riche et influent bourgeois de Metz a été enlevé avec son père dans des conditions peu orthodoxes pour le compte d'un parti ennemi. Ils ont été tous deux enfermés au château de Chauvency. Mis au secret pendant treize mois, Philippe de Vigneulles connaît une détention épouvantable. Lorsqu'il griffonne quelques vers, il utilise les moyens rudimentaires qu'il trouve à portée de main et il doit écrire à l'insu de ses gardiens :

«... afin de plus légèrement passer mon temps, je pris
 aucuns vieux papiers qui étaient en cette tour, et qui

autrefois avaient servi de fenêtre, et me proposai de composer dessus quelque chose touchant le fait de notre prise. Et tellement que, avec du charbon, à la clarté du feu, je composai les vers qui ci s'ensuivent...» (3)

Les *visites* constituent une bonne occupation pour les prisonniers. Elles montrent l'existence d'une sociabilité spécifique au sein des prisons. Jean Régnier a l'occasion de voir défiler beaucoup de personnes qui ont recours à ses dons poétiques. Le poète semble avoir tout particulièrement apprécié les visites féminines : les femmes se rendaient auprès de lui pour lui confier leurs secrets et lui faire écrire des ballades. Le poète était devenu l'écrivain de la prison.

La vie quotidienne en prison

Un prisonnier de guerre doit normalement être bien traité puisqu'il représente souvent une vraie fortune pour son capteur : mieux vaut le ménager et le garder en bonne santé. En réalité, les prisonniers connaissent des conditions de captivité variables dans la mesure où leur détention est à leurs frais. Si le captif est un grand seigneur riche, comme Bertrand du Guesclin, sa détention n'est pas pénible car il peut disposer d'argent en quantité suffisante pour avoir bonne chère et pour s'occuper. Bertrand du Guesclin dit à propos de l'argent qu'on lui a prêté :

«J'en ai bu et mangé, donné, joué aux dés». (4)

Pour un obscur petit chevalier ne disposant que de peu de ressources, la détention risque d'être difficile.

La nourriture

Les renseignements apportés par les sources sont très pauvres. La chronique de Cuvelier évoque ce sujet à un moment où elle met en scène d'illustres personnages. Les prisonniers royaux sont bien nourris. Le prince de Galles Édouard, appelé également le Prince Noir, les considère comme ses propres gens. De plus, les frais de

bouche peuvent être mis au compte des prisonniers. Bertrand du Guesclin, dans sa prison de Bordeaux, fait bonne chère comme s'il se trouvait en liberté

«En la chambre de Bertrand sont assis les barons,
Et furent bien servis à leur division
De pain, de chair, de rô, de bonne venaison.» (5)

La nourriture des prisonniers de haute importance ne varie guère de leur nourriture habituelle.

Dans le cas des autres, qui représentent la grande majorité, qu'en était-il ? Nous ne disposons que des témoignages de Jean Régnier et de Philippe de Vigneulles. Contrairement à ce que nous pourrions penser, la nourriture ne constitue pas leur plus grande préoccupation. Si elle n'est pas mentionnée outre mesure, c'est sans doute qu'elle est fournie en quantité suffisante. Il faut mettre sur le compte de l'exagération les plaintes répétées de Jean Régnier :

«Pain et eau ainsi est ma vitaille
Hélas, voici trop dure vie» (6)

Le bailli d'Auxerre, sans doute habitué à des mets beaucoup plus délicats, ne devait pas se contenter de ce régime au pain et à l'eau : d'autres aliments y étaient certainement ajoutés.

Les notations de Philippe de Vigneulles sont plus précises : le soir même de son transfert dans une nouvelle fosse, il raconte :

«quand ce jour fut passé, et environ une heure dans la nuit, on m'apporta à dîner; c'est assavoir Pierre vint, et m'apporta une écuelle de pois, du pain, et de l'eau.» (7)

Un autre jour, on lui descend de la «viande, du pain, de l'eau et du pottage». En général, le repas du prisonnier se compose d'une pinte d'eau et de pain, avec de temps à autre, un apport supplémentaire de viande ou de féculents.

Les habits

On ne peut parler des vêtements qu'à partir du témoignage de Philippe de Vigneulles. Il n'a pas eu d'autre habit que sa chemise, avec une écharpe et un bonnet, pendant les treize mois de sa détention. Les désagréments qui s'ensuivent sont de deux ordres : le manque de protection contre le froid et l'humidité, et l'attrance de vermine pour un vêtement pourri, dont il ne devait d'ailleurs pas rester grand chose lorsque Philippe de Vigneulles a quitté sa prison. Ce cas est extrême, mais il n'en est pas moins instructif : les prisonniers devaient bien souvent garder les habits avec lesquels ils avaient été pris plus ou moins longtemps. Dans les premiers temps de sa détention, le prisonnier est un homme seul. Il lui faut du temps avant de pouvoir entrer en rapport avec les siens et d'en recevoir quelque secours.

Les conditions d'hygiène

Les prisonniers vivaient-ils ensemble ou séparément ? En général, on les regroupait dans une salle commune. Les chambres, qui devenaient dans ce cas des cellules, étaient réservées aux gens d'importance. Bertrand du Guesclin disposait d'ailleurs d'un géôlier personnel.

Le système d'une salle commune est beaucoup plus pratique, demande moins d'espace et moins de matériel comme les portes et les serrures. La pénurie de place s'explique par le grand nombre de prisonniers en temps de guerre; il est plus commode de les entasser dans une grande salle. De plus, la mobilité des captifs, qui suivent les déplacements de leur maître, est un facteur qui intervient en faveur de ce système : les prisons servent d'étape et hébergent des prisonniers temporaires. On ne peut pas reconnaître le nombre d'individus logés dans une telle salle. Jean Régnier se borne à dire :

«Maints prisonniers étions ensemble
De maintes langues, se me semble» (8).

Sans aller jusqu'à parler de surpopulation dans les prisons, on

peut penser que la proximité des prisonniers, et dans bien des cas, l'entassement dû au manque de place, devaient poser des problèmes d'hygiène. Les témoignages des prisonniers portent sur l'état de leur couche. Jean Régnier, si enclin à la plainte, mentionne peu ce sujet :

«Gésir me font dessus la paille» (9)

Mais ce n'est pas cela uniquement qui suscite la plainte du poète : la vermine a envahi sa couche :

«Poux et puces me font bataille
Car j'en ai pleine ma drapaille
Desquels ma chair est assaillie». (10)

Philippe de Vigneulles plus encore a dû soutenir une lutte contre la vermine :

«... je me vois à cette heure en piteux point, plein de vermine, de puces et de poux (...) tous les jours je déclinais et étais en grand danger de ma vie : car les poux et la vermine me menaient si mauvaise guerre que je ne pouvais vivre ni me reposer : et tellement que, environ au mois de juin, je fus deux ou trois nuits sans dormir». (11)

L'existence de ce microcosme indésirable se retrouve dans toutes les prisons de l'époque; la mentalité du temps assimile d'ailleurs les deux éléments, vermine et prison. C'est inévitable, étant donné la présence de la paille et des autres herbes qui composent les couches des prisonniers. Les mentions d'autres bêtes tout aussi indésirables, comme les rats et les souris, sont rares : ces animaux sont moins gênants pour les prisonniers que la vermine, leur présence entraîne moins de désagréments.

Les sources archéologiques montrent la présence de latrines juste à côté des lieux qui servaient de prison. Elles occupent en général une petite niche où l'on trouve le siège d'aisances. Dans le

château de Gisors, par exemple, un cabinet d'aisances se situe dans une niche ayant son entrée sur l'escalier qui conduit aux étages inférieurs du donjon.

Les mauvais traitements

Par l'expression «mauvais traitements», nous entendons toute condition mauvaise infligée volontairement aux prisonniers. En prenant en compte l'intervention humaine exercée contre les prisonniers, deux éléments peuvent être retenus : les instruments de détention et la privation de lumière. Ce sont les deux types de mauvais traitements qui, selon le *jus armorum* (droit international des armes) peuvent fournir au prisonnier une bonne raison de s'évader.

Les instruments de détention

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les prisonniers de guerre étaient mis aux fers : les mentions en sont fréquentes. Traiter des prisonniers de cette manière semblait tout à fait indigne aux contemporains, et plus encore aux captifs eux-mêmes : ils écrivent qu'ils étaient enfermés «com larron meurtrier». La peur que son prisonnier ne s'évade conduit son maître à le retenir ainsi.

Il existe plusieurs types d'instruments : fers, grésillons, ceps. Leur point commun est d'entraver les prisonniers. On peut les classer en deux catégories selon la mobilité qu'ils permettent.

La première catégorie d'appareils n'empêche pas le déplacement du prisonnier, mais le rend difficile : ce sont les fers et les grésillons. Le système est le même : on utilise le terme de «fers» pour les pieds, et celui de «grésillons» pour les mains. Nous disposons d'une description de fers grâce au récit de Philippe de Vigneulles :

«ils me mirent des gros fers aux pieds, et, en rabattant et en forgeant de gros clous sur une petite enclume pour les serrer contre mes jambes». (12)

Le captif se meut en sautant avec ses fers aux pieds, puisque les fers sont inamovibles.

Le prisonnier peut être enferré à la fois par les pieds et par les mains : lorsque Bertrand du Guesclin quitte sa prison de Bordeaux et part chercher de l'argent pour sa rançon, il rencontre des prisonniers. Ces chevaliers ont été pris lors de la bataille de Nadres en Espagne. Le premier prisonnier à qui Bertrand vient en aide exprime les mauvais traitements qu'il a subis :

«Vous m'avez délivré du plus mauvais glouton
Qui onques porta armes, et vestit haubergeon
Trente jours m'a tenu les doigts par grésillons
Et les fers en mes pieds par derrière le talon.» (13)

Les autres hommes rencontrés ont subi le même sort : ils racontent

«Comment on les a en prison menés
Et à jehine mis et les membres tirés
Et mis en grésillons et les pieds ferrés» (14)

Une immobilité forcée résulte de la combinaison de ces divers appareils.

Une seconde catégorie d'instruments a pour fonction d'interdire tout déplacement : en font partie les chaînes et les ceps. Les mentions de chaînes sont rares. Pendant la nuit, Jeanne d'Arc était solidement attachée au point de ne pouvoir faire un mouvement. Maître Jean Massieu donne la description suivante du dispositif :

«Et sait de certain celui qui parle, que de nuit elle était couchée, ferrée par les jambes de deux paires de fers à chaînes, et attachée moult étroitement d'une chaîne traversant par les pieds de son lit, tenant à une grosse pièce de bois de longueur de cinq ou six pieds et fermant à clef; par quoi ne pouvait mouvoir de la place.» (15)

L'usage des ceps semble avoir été plus répandu. Un cep est composé de pièces de bois échancrées où on engage les pieds du détenu. Il permet une détention plus stricte des prisonniers. Au sein d'une

même prison, certains hommes peuvent être mis au cep alors que d'autres ne supportent que les fers. Jean Régnier, lorsqu'il arrive en prison, se plaint d'être mis aux fers. Il mentionne pourtant à plusieurs reprises le cas d'un compagnon qui a été mis au cep :

«En la prison là où j'étais
Un Anglais prisonnier avait
Qui pas ne demenait grand joie
Par pieds, par mains en ceps était». (16)

C'est au lendemain de son évasion manquée que le chroniqueur messin Philippe de Vigneulles connaît des conditions de vie plus sévères :

«Et à moi fut apporté un sappe auquel je fus mis et en-fermé par les pieds, avec la clé, toutes les nuits, auprès de la couchette de mon père.» (17)

Ce passage montre deux choses : le système de fonctionnement du cep est élaboré puisqu'il comporte une serrure. Il n'était utilisé que la nuit. Cela signifie que le prisonnier doit garder la position couchée sur le dos dans une immobilité totale.

Le cep peut avoir un usage collectif : le fonctionnement est alors le même, seules changent les dimensions. Philippe de Vigneulles en fournit un exemple :

«puis au fond d'icelle me bouttèrent, et je fus là mis en une grande cave, en laquelle il y avait un gros sappe, suffisant pour mettre trente hommes en une fois». (18)

Le port de ces instruments peut être dangereux pour la santé des prisonniers : les risques d'infection sont réels :

«Car, pour ce que ces fers m'écorchaient les jambes, comme les clous qui étaient rabattus, je les avais enveloppés de vieux drappiaux. Lesquels étaient si pleins de puce et de vermine que je ne pouvais l'endurer.» (19)

Il faut vraiment une constitution aussi extraordinaire que celle de Philippe de Vigneulles pour survivre à de tels traitements.

Exemple d'un prisonnier gravement malade

Il arrive aux prisonniers de tomber malades; on ne s'en étonnera pas. Le chevalier Ancelin de Pommelain, capturé en 1358 avec un compagnon d'armes, est resté en prison comme garant de ce dernier qui a été libéré pour aller quérir sa rançon :

«le jour où le porte-écu devait revenir, Jacob Scenart, en colère, faisait mettre le dit chevalier dans deux paires de fers et aussitôt après dans d'autres fers, d'un poids de cinquante livres, et le dit Jacob fit donner au chevalier seulement du pain et de l'eau, et le chevalier endurait une telle misère à cause du retard de son compagnon que les ongles de ses mains et de ses pieds tombèrent, et il était dans un tel état (...) qu'il fut affligé de si grandes douleurs qu'il ne reconnaissait personne et il fut dans cette misère et dans ce martyre pendant seize semaines.» (20).

Son état était tellement grave que son maître a dû le libérer, de peur qu'il ne meure.

La privation de lumière

Elle peut être considérée comme un mauvais traitement dans la mesure où elle émane de la volonté délibérée des capteurs. C'est sur cet aspect de sa détention qu'insiste Philippe de Vigneulles dans son récit. Dans ses diverses prisons, on note la volonté systématique des maîtres du lieu de boucher les ouvertures, et celle, non moins systématique, de Philippe de Vigneulles, de les déboucher pour apercevoir la lumière du jour. Dès son arrivée dans la prison au sommet de la tour, c'est le premier élément que remarque Philippe :

«Et fûmes menés tout au plus haut d'icelle, en une voûte. Et, néanmoins qu'il y avait deux fenêtres, on n'y voyait goutte, car elles étaient bien estouppées et barrées de grosse planche, avec bois et pierre.» (21)

Cette obstruction des ouvertures répond autant à une volonté d'éviter l'évasion qu'à celle d'agir sur l'esprit des prisonniers. L'obscurité totale, ajoutée aux menaces de maîtres prêts à tous les moyens pour obtenir un bon paiement de la rançon, contribue à entretenir une atmosphère angoissante autour du prisonnier. La lumière du jour apporte du réconfort au prisonnier désespéré, c'est pourquoi Philippe fait toujours tout ce qu'il peut pour entrevoir ne serait-ce qu'une larme de lumière :

«Et tellement que, comme celui qui voit que tout allait au rebours, ayant autant la mort que la vie, et comme à demi désespéré, je m'approchai de la fenêtre par laquelle j'avais voulu m'échapper, et, d'un courage mêlé de tristesse et de douleur, avec mes fers aux pieds, fit tant, à plusieurs fois, qu'elle fut destouppée et que je vis la clarté du jour.» (22)

De plus, cette ouverture vers l'extérieur ne lui apporte pas seulement un réconfort moral : elle lui permet d'aérer sa fosse, donc d'apporter un peu d'hygiène dans cet univers de pourriture.

Les femmes en prison

Comment les aléas de la guerre ont-ils pu conduire des femmes en prison ? Nous connaissons tous le cas de Jeanne d'Arc, mais il est exceptionnel. Un seul témoin nous apporte des renseignements sur les femmes captives : Jean Régnier. Il nous donne l'exemple de deux femmes qui ont connu la prison : son épouse Isabeau Chrétien et la demoiselle de Blangy. Le poète a fait venir d'Auxerre à Beauvais sa femme et son fils pour qu'ils servent d'otages pendant qu'il irait chercher l'argent pour sa rançon. Le second exemple présente l'intérêt de montrer une femme prisonnière et de susciter en Jean Régnier des réflexions très intéressantes sur le rôle joué par les femmes dans les prisons. En Normandie, alors à la recherche d'un prisonnier pour l'échanger contre sa compagne, Jean Régnier trouve dans la prison à Gournay une demoiselle enferrée : elle lui apprend

«Que pour son père proprement
En la prison tenait otage.» (23)

Jean Régnier nous révèle l'ampleur d'une telle pratique :

«Car c'est contre Dieu et raison
Quand femme l'on tient en prison;
Mais maintenant l'on tient l'usage
Parmi le royaume de France,
Car la plupart des prisonniers mourraient
Si les femmes ne les delivraient
Pour aller leur ami chercher.» (24)

Les femmes connaissaient donc la prison en tant qu'otages; elles jouaient par là un grand rôle dans le processus de libération des prisonniers de guerre. Elles semblent avoir été nombreuses à connaître ce sort.

En définitive, échoir en prison à cause des aléas de la guerre ne signifie pas la même chose pour les diverses catégories de combattants. Pour la majorité d'entre eux cependant, le séjour en prison a été une épreuve difficile, d'autant plus qu'ils n'étaient pas certains d'en ressortir, faute de ne pouvoir payer la rançon. Il est intéressant de noter que, finalement, les prisonniers n'ont pas fait un «drame» de ce que nous, nous aurions tendance à considérer comme une effroyable expérience; le monde de la prison était-il si proche de la réalité quotidienne et des mentalités de l'époque ? Peut-être avons-nous cette impression parce que nous disposons uniquement de récits de prisonniers pour qui la prison n'a été qu'une mauvaise fortune, rangée au fond de leur mémoire sitôt la liberté retrouvée. Roue de la fortune, ainsi va la vie en cette fin de Moyen-Age.

Anne CHAMOLEY

NOTES

Pour rendre la lecture des textes cités plus facile, nous en avons transposé l'orthographe en français actuel. Les termes d'ancien français et la syntaxe n'ont pas été changés.

- (1) Jean Régnier, vers 16 à 18.
- (2) Jean Régnier, vers 2 629 à 2 634.
- (3) Philippe de Vigneulles, tome III, p. 215.
- (4) Cuvelier, vers 13 457.
- (5) Cuvelier, vers 13 007 à 13 009.
- (6) Jean Régnier, vers 2 748 et 2 749.
- (7) Philippe de Vigneulles, tome III, p. 226.
- (8) Jean Régnier, vers 2 392 et 2 393.
- (9) Jean Régnier, vers 2 747.
- (10) Jean Régnier, vers 2 753 à 2 755.
- (11) Philippe de Vigneulles, p. 230.
- (12) Philippe de Vigneulles, p. 214.
- (13) Cuvelier, vers 13 789 à 13 792.
- (14) Cuvelier, vers 14 106 à 14 108.
- (15) Procès de Jeanne d'Arc, tome II, p. 15.
- (16) Jean Régnier, vers 2 367 à 2 370.
- (17) Philippe de Vigneulles, p. 204.
- (18) Philippe de Vigneulles, p. 208.
- (19) Philippe de Vigneulles, p. 230.
- (20) Texte des Registres du Parlement de Paris, p. 362 et 363, P.C. Timbal, traduction.
- (21) Philippe de Vigneulles, p. 198.
- (22) Philippe de Vigneulles, p. 223.
- (23) Jean Régnier, vers 4 640 et 4 641.
- (24) Jean Régnier, vers 4 625 à 4 631.